

# LA GESTION DE L'OFFRE ET LES ENTENTES COMMERCIALES



Les  
Producteurs  
de lait  
du Québec

La gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada.

Les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici et évitent la production de surplus de lait qui devraient être écoulés à perte.

Les agriculteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus. Ils ont besoin que les importations soient contrôlées pour éviter que les pays exportateurs, qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui jouissent de conditions climatiques impossibles à concurrencer, de règles moins exigeantes et d'une main-d'œuvre sous-payée, ne viennent envahir leur marché.

## Trois ententes sur le dos des producteurs de lait

Les producteurs de lait ne se sont jamais opposés au principe général de conclure des accords de libre-échange.

Toutefois, dans les trois derniers accords de libre-échange conclus par le Canada (AECG, PTPGP et AEUMC<sup>1</sup>) notre pays a donné près de 8,4 % de sa production et de sa transformation laitière. Ce sont près de 800 millions de litres de lait qui ne seront plus produits par les producteurs canadiens à perpétuité, soit l'équivalent de la production annuelle de 1 200 fermes laitières moyennes du Québec.

<sup>1</sup> Accord économique et commercial global (AECG), Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC).

## Les retombées économiques du secteur laitier (2017)

Fermes laitières : **5 308**

Production : **3,29 milliards de litres**

Recettes totales à la ferme : **2,58 milliards \$**

Emplois : **83 000**

Contribution au PIB : **6,2 G\$**

Recettes fiscales : **1,3 G\$**

## Les faits saillants sur l'effet des trois accords dans le secteur laitier :

- Concessions totales de près de 8,4 % du marché des produits laitiers à terme.
- Pertes totales de revenu de plus de 450 M\$ seulement pour les accès au marché (100 M\$ AECG, 160 M\$ PTPGP et 190 M\$ AEUMC), soit environ 41 000 \$ par fermes.
- Coûts additionnels de 50 à 350 M\$ en raison de la surtaxe à l'exportation pourraient limiter la capacité du Canada d'exporter du lait.
- Une fois l'AECG (+ 1,4 % d'accès), le PTPGP (+ 3,1 %) et l'AEUMC (+ 3,9 %) pleinement mis en œuvre en 2024, le Canada importera environ 18 % de sa production de lait, soit une perte de 1,3 G\$ par année en ventes pour les producteurs seulement.

# NOS DEMANDES

Conformément à l'engagement de M<sup>me</sup> Freeland lors de la conférence de presse du 1<sup>er</sup> octobre à la conclusion de l'AEUMC disant que « les producteurs laitiers du Canada seront *entièrement et justement* compensés pour toute perte de parts du marché ».

Et conformément à la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes le 5 octobre dernier statuant « que la Chambre demande au gouvernement de mettre en place un programme qui compense financièrement les producteurs d'œufs, de volaille et de lait pour l'intégralité des pertes qu'ils subissent à cause des brèches à la gestion de l'offre contenues dans l'AECEG, le PTPGP et l'AEUMC, et ce avant de demander aux parlementaires de se prononcer sur l'AEUMC ».

## Au gouvernement du Canada :

- D'indemniser de manière juste et entière tous les producteurs de lait et les producteurs sous gestion de l'offre, proportionnellement aux pertes de marchés et de revenus qu'ils subiront en raison de l'AECEG, du PTPGP et de l'AEUMC;
- De maintenir à long terme des mécanismes de commercialisation des solides non gras efficaces et profitables et, d'indemniser les producteurs pour les impacts financiers négatifs découlant de ces mécanismes s'ils sont rendus moins efficaces par les accords commerciaux;
- De minimiser les impacts négatifs des importations additionnelles
  - en ciblant des utilisations moins dommageables dans l'attribution des contingents tarifaires, bien réparties dans le temps et dans l'espace;
  - en instaurant des règles d'étiquetage obligatoires indiquant l'origine de tous les ingrédients des produits laitiers afin de permettre un choix éclairé aux consommateurs;
- De préparer et d'adopter, en consultation avec les représentants des producteurs et de l'industrie, une politique à long terme de développement du secteur laitier et d'exclure à l'avenir les secteurs sous gestion de l'offre de toute nouvelle négociation commerciale.

## Et au gouvernement du Québec :

- D'exercer son leadership auprès du gouvernement fédéral afin qu'il développe et mette en œuvre l'ensemble des mesures auxquelles la présente résolution fait référence;
- D'exercer tous les recours politiques et légaux à sa disposition pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements à la hauteur des attentes des producteurs.